

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI Valérie, Mme SAMPIERI, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	Mme LUCIANI
Mme JOLY	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. BERNARDI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. MARCANGELI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Mars 2009

Délibération N°2009/ 47

**Affectation des résultats du Compte Administratif 2008 :
Régie du Port de Plaisance « Charles ORNANO ».**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2008 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 290,69 €

RECETTES : 1 842,35 €

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **5 448,34 €**.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 255 191,31 €

RECETTES : 260 639,65 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **5 448,34 €**.

Je vous propose donc d'affecter le résultat de fonctionnement soit la somme de 5 448,34 € au compte 1068 « Autres réserves » pour couvrir en totalité le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2008.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget annexe Parking Diamant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu, l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétante en date du 27 Mars 2009,

CONSTATE

- que la comptabilité du budget annexe du parking du Diamant présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

APPROUVE

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

- le compte administratif 2008 du budget du parking du Diamant et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal qui sont tous deux en concordance.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 290,69 €

RECETTES : 1 842,35 €

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **5 448,34 €**.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 255 191,31 €

RECETTES : 260 639,65 €

DIT

- que l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 448,34 € est affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

**Pour extrait conforme
Le Député Maire,**

Simon RENUCCI.